



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

marins pêcheurs

Question écrite n° 10688

Texte de la question

M. Joël Hart attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés administratives rencontrées par les marins pêcheurs et les pêcheurs à pied du Crotoy (80550), privés de bureau des affaires maritimes dans ce secteur de la baie de Somme où la tradition « pêche » est pourtant très ancrée. Ces marins lui demandent instamment d'implanter un bureau ou au moins une permanence des affaires maritimes au Crotoy pour leur éviter des déplacements incessants au quartier des affaires maritimes de Boulogne-sur-Mer, occasionnant ainsi des pertes de temps et des dépenses préjudiciables à leur activité. Les élus locaux apprécieraient beaucoup une telle décision qui pourrait s'inscrire dans les conséquences heureuses de la décentralisation. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour donner satisfaction aux intéressés. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer.

Texte de la réponse

Pour tenir compte des difficultés rencontrées par le service des affaires maritimes du fait d'effectifs réduits, et pour tendre vers une organisation rationnelle dans la région Nord - Pas-de-Calais, il a été procédé à une enquête sur l'utilité de la station du Crotoy. Elle a fait apparaître une fréquentation très faible de trois à quatre personnes en moyenne par permanence. Ces personnes venaient pour y déposer des feuilles de maladie, alors que les ressortissants de l'Etablissement national des invalides de la marine doivent expédier leurs demandes de remboursement au centre de liquidation des prestations de la Caisse générale de prévoyance des marins de Saint-Servan. Cette enquête a également démontré que les professionnels en activité ne s'adressaient plus à la station mais au service de Dieppe, en raison de l'habitude prise, pour s'affranchir des difficultés d'accès nautiques au port du Crotoy, d'exploiter leurs navires à partir du Tréport, relevant des affaires maritimes de Dieppe. Par ailleurs, les nombreuses difficultés rencontrées dans les missions de police sur les sites de la baie de Somme, et les nombreux troubles à l'ordre public qu'elles occasionnent, ne permettaient plus à une seule personne d'exercer ces missions dans des conditions satisfaisantes. Ces raisons ont donc conduit à la fermeture de la station maritime du Crotoy. Cela ne signifie cependant pas une absence sur le terrain. Une politique de présence plus ciblée est désormais appliquée, lors du démarrage de la campagne de coques par exemple. Elle a donné des résultats que les professionnels se plaisent à reconnaître. Au cours de la campagne de coques 2002-2003, l'effort de police sur zone a été accentué grâce à l'aide apportée par les brigades de la gendarmerie départementale.

Données clés

Auteur : [M. Joël Hart](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10688

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 432

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3962